

EXECUTOIRE, compte tenu de
La transmission en Préfecture FAITE le 26 DEC. 2022
l'affichage FAIT le 26 DEC. 2022

Accusé de réception en préfecture
028-272800020-20221214-DEL04CA14122022-DE
Date de télétransmission : 26/12/2022
Date de réception préfecture : 26/12/2022

Du registre des délibérations du Conseil d'Administration a été extrait ce qui suit :

Séance du : 14/12/2022

Étaient présents : Monsieur GORGES, Président. Madame FROMONT, Vice-Présidente.

Messieurs ANQUETIL, AUDAT, BONNET, FRICHE, GAUDEMER, HERRERA, MASSELUS, PIONNIER et VALLEE, Administrateurs. Mesdames ASSRI-SETTI, CRESSAN, DUTARTRE, GADIO, MILON et SABA, Administrateurs. Monsieur MARTINO, Représentant de la Direction Départementale des Territoires et de l'Etat.

Absents ayant donné procuration : Mesdames GOUBET, LEMARCHAND et M'FADDEL, Administrateurs. Messieurs GAUTHIER et PRAUD, Administrateurs.

Absentes excusées : Mesdames BONTHOUX, COMBES-SANTONJA et CORNILLARD, Administrateurs.

Absents : Madame PERRINEAU et Monsieur REPELLIN, Administrateurs.

=

(4)

Direction Générale

Election de l'Administrateur représentant les locataires au sein de la Commission d'Attribution des logements et de l'Occupation des Logements de Chartres Métropole Habitat.

Il est exposé ce qui suit :

En vertu des dispositions de l'article R-441-9 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH), la Commission d'Attribution des Logements et de l'Occupation des Logements de l'Office comprend six membres dont un représentant des locataires.

Au vu des résultats des élections en date du 25 novembre 2022, il y a lieu de désigner l'Administrateur représentant les locataires qui siègera au sein de cette Commission.

L'élection se fait au scrutin majoritaire, la majorité absolue des suffrages exprimés est requise au premier tour de scrutin.

Le vote peut s'effectuer soit par bulletin secret ou à mains levées selon la décision prise en séance.

Nous vous demandons de bien vouloir :

- Procéder à l'élection de l'Administrateur représentant les locataires au sein de la Commission d'Attribution des Logements et de l'Occupation des Logements de Chartres Métropole Habitat.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- Procède à l'élection de l'Administrateur représentant les locataires au sein de la Commission d'Attribution des Logements et de l'Occupation des Logements de Chartres Métropole Habitat

Mode de scrutin choisi : Vote à main levée.

Proposition de Monsieur Le Président : Madame GOUBET Simone

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité

Désigne comme membre représentant les locataires au sein de la CALEOL : Madame Simone GOUBET.

=



Pour expédition certifiée conforme,

Le Président

Jean-Pierre GORGES